

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**

**Séance du 9 juin 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 2 juin 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Isabelle MORIN-DIEGO - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - PICARD Laurence ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Nolwenn le MOIGNE - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir à Luce ARGENTE.

Secrétaire de séance : GABARD Bruno.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

---

**Délibération n°2023/44**

**Objet : Signature d'une Convention de mise à disposition d'un immeuble avec l'ASSEDECAM.**

Face à la fermeture de classe de l'école Notre-Dame à la rentrée 2023-2024, les membres du bureau de l'OGEC ont fait part à Mme le Maire de la nécessité d'optimiser l'occupation des locaux et de la possibilité de mettre à disposition de la Commune l'Ecole maternelle en vue d'y installer son accueil périscolaire.

En effet, hormis quelques travaux pour aménager les sanitaires, les locaux situés sur la parcelle cadastrée AB 145 ayant une superficie de 140 m<sup>2</sup> sur un espace au sol de 905 m<sup>2</sup>, sont adaptés pour recevoir des enfants en toute sécurité. La localisation de l'immeuble, à quelques pas du restaurant scolaire et de la salle des sports est aussi un atout.

Le 9 mars 2023, Madame le Maire accompagnée de Madame Nolwenn Le Moigne, de Messieurs Bruno Gabard et Pascal Savigne a reçu M. Vincent Bouillet, gestionnaire de l'immobilier de l'ASSEDECAM (Association d'Entraide et d'Education populaire de l'Enseignement Catholique du Morbihan) afin d'échanger sur les modalités de mise à disposition du bien.

La Convention de mise à disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires à l'accueil des enfants (sanitaires adaptés, rehausse de la clôture, installation de jeux extérieurs).

La Convention portera sur une durée de 11 ans et le montant du loyer est fixé à 900 € /mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 12

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 1

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer toute convention concernant la mise à disposition par l'ASEDECAM dudit immeuble.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Monsieur Bruno GABARD  
Secrétaire de séance.